



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Division des Personnels 1^{er} degré

DP
Division des Personnels 1^{er} degré

Mâcon, le 09 mars 2026

Affaire suivie par :
Carine SAHIN-RAMOND
Florent MELI
Téléphone :
03 85 22 55 62
03.85.22.55.69

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

à

Mél : mouvement71@ac-dijon.fr

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
et les instituteurs

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie –
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale

Objet : mouvement interdépartemental complémentaire – rentrée scolaire 2026

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024,
- Note de service du 22 octobre 2024 – relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2025, parue au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024,
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels (comité social d'administration académique du 30 janvier et du 07 février 2025 et comité social d'administration spécial départemental du 10 et 18 février 2025).

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles et académiques relatives à la mobilité des personnels enseignants, je vous prie de trouver ci-après les modalités de demande d'intégration en Saône-et-Loire par ineat et exeat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Cette phase d'ajustement s'adresse aux participants du mouvement inter-départemental n'ayant pas obtenu satisfaction, ainsi qu'aux personnels dont la situation personnelle a évolué après la période du mouvement interdépartemental. Les personnels enseignants stagiaires ou ayant obtenu satisfaction lors du mouvement inter-départemental 2026 ne sont pas autorisés à participer au mouvement complémentaire.

Les dossiers de candidature pourront être adressés par courriel (mouvement71@ac-dijon.fr) à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Saône-et-Loire **entre le lundi 16 mars et le vendredi 03 avril 2026.**

Constitution du dossier par l'agent

Pour chaque département demandé, vous devez fournir :

- un courrier de demande d'exeat adressé à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire,
- un courrier de demande d'ineat, adressé à l'inspecteur(trice) d'académie, directeur(trice) des services de l'éducation nationale du département sollicité,
- le formulaire type, joint à la présente note, accompagné des pièces justificatives requises.

Aucun dossier d'exeat ne doit être transmis directement à la DSDEN demandée. Ce dernier sera adressé, le cas échéant, à la DSDEN sollicitée par les services de la DSDEN de Saône-et-Loire assorti d'un avis d'opportunité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire,



Catherine PIERRE

PJ : Formulaire de demande d'INEAT-EXEAT